



**Vosges du Sud**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 42  
Présents : 23  
Absents : 19  
dont suppléés : 0  
dont représentés : 5  
Votes pour : 28  
Votes contre : 0  
Abstention : 0  
Suffrages exprimés : 28

**Date de la convocation**

12/05/2023

**Date de publication**

30/05/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE ❖ DEPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 23 mai 2023

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace de la Tuilerie à Giromagny, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

**Titulaires présents :** L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, A. FENDELEUR, A. FESSLER, P. GUIGON, J-M. HUGARD, P. LACREUSE, C. LESOU, G. MICLO, P. MIESCH, S. MOREL, V. ORIAT-BELOT, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, A. ZIEGLER

**Pouvoirs :** C. PARTY à J-L. ANDERHUEBER, M. LEGUILLON à P. MIESCH, E. HOTZ à C. CANAL, D. VALLVERDU à S. MOREL, E. OTERNAUD à E. PARROT

**Secrétaire de séance :** A-S PEUREUX-DEMANGELLE

**Délibération n° 052-2023**

**Objet :** Approbation du procès-verbal de la séance du 04 avril 2023

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-1 et L2121-15,

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance du 4 avril 2023 à l'approbation de l'assemblée.

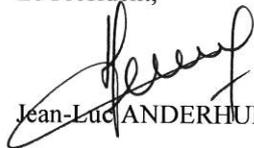
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 4 avril 2023.

**Visa préfectoral**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

  
Jean-Luc ANDERHUEBER



La secrétaire de séance,

  
Anne-Sophie PEUREUX-DEMANGELLE

Envoyé en préfecture le 30/05/2023

Reçu en préfecture le 30/05/2023

Publié le

ID : 090-200069060-20230523-052\_2023-DE